



**Rapport d'activités du Syndicat Mixte  
d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de  
l'Anglin et de la Claise**

**Année 2019**



## 1. Le Contexte

### 1.1. Le Syndicat

#### 1.1.1. [Historique](#)

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise est issu d'un historique ancien qui remonte à un arrêté Napoléonien de Mars 1853.

D'abord constitué en association, plus de 300 propriétaires se sont regroupés pour intervenir sur le bassin de la Claise avant de solliciter la création d'un syndicat intercommunal qui verra le jour en 1961 sous le nom de Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne (SIAMVB). Il regroupera jusqu'à 28 communes sur les bassins versants de la Claise et de la Creuse.

Dès 2017, le SIAMVB engagera des réflexions avec les différentes Communautés de Communes du territoire sur la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le travail mené en concertation avec les EPCI du territoire aboutira à l'élargissement du SIAMVB qui devient le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (SMABCAC).

#### 1.1.2. [Le territoire](#)

Le SMABCAC intervient sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise dans le département de l'Indre. Ce territoire couvre plus de 2 440 km<sup>2</sup> sur les départements de l'Indre et de la Creuse, et représente une population de plus de 55 000 habitants.

Le bassin versant de la Creuse s'étend sur 817 km<sup>2</sup> sur le territoire du SMACBAC et se déploie sur une partie du complexe hydroélectrique d'Eguzon jusqu'à la limite départementale avec l'Indre et Loire. Une partie de ce bassin versant, située sur l'amont du barrage d'Eguzon, dans le département de l'Indre, n'est toutefois pas inclus dans le SMABCAC suite au refus de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne de transférer sa compétence et d'adhérer à notre syndicat.

Le bassin versant de l'Anglin représente 832 km<sup>2</sup> sur le territoire du SMABCAC et s'étend pour le département de l'Indre sur l'intégralité du bassin versant et sur la partie amont de l'Anglin et de l'Abloux sur le département de la Creuse.

Le bassin versant de la Claise représente 791 km<sup>2</sup> sur le territoire du SMACBAC et il comprend l'intégralité du bassin versant dans le département de l'Indre.

#### 1.1.3. [Les membres du Syndicat](#)

Les membres adhérents au SMABCAC sont :

- La Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse pour son territoire situé sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (833 km<sup>2</sup>);
- La Communauté de Communes Marche Occitane-Val d'Anglin pour son territoire situé sur les bassins versants de l'Anglin et de la Creuse (514 km<sup>2</sup>) ;
- La Communauté de Communes Cœur de Brenne pour son territoire situé sur les bassins versants de la Claise et de la Creuse (435 km<sup>2</sup>) ;

- La Communauté de Communes d'Eguzon- Argenton Vallée de la Creuse pour son territoire situé sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (296 km<sup>2</sup>) ;
- La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne située sur le bassin versant de la Claise (224 km<sup>2</sup>) ;
- La Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse pour son territoire situé sur les bassins versants de la Creuse et de l'Anglin (71 km<sup>2</sup>) ;
- La Communauté d'Agglomération Châteauroux métropole pour son territoire situé sur les bassins versants de la Claise et de la Creuse (62 km<sup>2</sup>) ;
- La Communauté de Communes Chatillonnais en Berry pour son territoire situé sur le bassin versant de la Claise (6 km<sup>2</sup>).



#### 1.1.4. Les représentants du Syndicat

Le syndicat est représenté par 33 délégués titulaires et 33 délégués suppléants dont la répartition suivante est précisée dans les statuts du SMABCAC :

- La Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse : 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants
- La Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse : 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants
- La Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants
- La Communauté de Communes Cœur de Brenne : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.
- La Communauté de Communes Monts et Vallée Ouest Creuse : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- La Communauté de Communes du Chatillonnais en Berry : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Pour l'année 2019, le bureau composé de 17 membres est le suivant :

- Président : Jean-Louis CAMUS (CdC Cœur de Brenne) ;
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Jean GUIGNEDOUX (CdC Val de l'Indre-Brenne) ;
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Alain JACQUET (CdC Brenne-Val de Creuse);
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Bernard AUJEAN (CA Châteauroux Métropole) ;
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Claude VIDAL (CdC Val de l'Indre-Brenne) ;
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Maurice BONNET (CdC Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse) ;
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président : Laurent LAROCHE (CdC Marche Occitane-Val d'Anglin) ;
- 7<sup>ème</sup> Vice-Président : Claude MERIOT (CdC Brenne-Val de Creuse) ;
- Membres CdC Brenne-Val de Creuse : Annick GOMBERT et Edith VACHAUD ;
- Membres CdC Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse : Jean-Claude BLIN et Jocelyne GIRAUD;
- Membres CdC Marche Occitane-Val d'Anglin : Philippe GOURLAY et Michel LEON ;
- Membre CdC Cœur de Brenne : Jean-Louis MARCQ ;
- Membre CdC Monts et Vallées Ouest Creuse : Jean-Claude CARPENTIER ;
- Membre CdC Chatillonnais en Berry : Pierre VERON.

### 1.1.5. Le Personnel du Syndicat

Le personnel du SMABCAC est constitué de 3 techniciens de rivières et d'une secrétaire comptable :

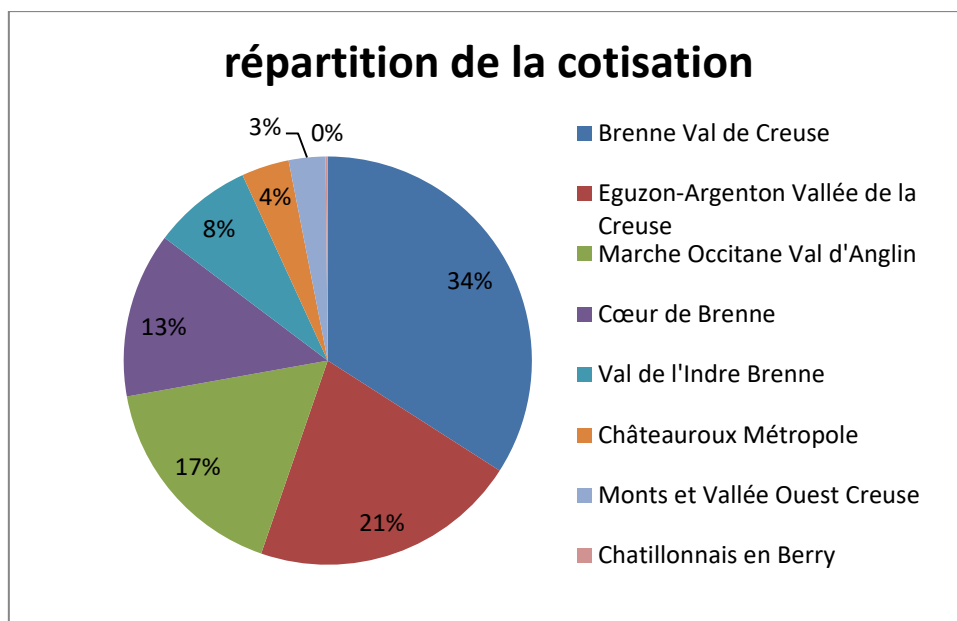
- Alban MAZEROLLES : référent Claise et gestion du syndicat  
Port : 06.79.57.78.18 – Courriel : [bassin.claise@smabcac.fr](mailto:bassin.claise@smabcac.fr)
- Anaïs TRINQUART : référente Creuse  
Port : 07.72.25.11.29 – Courriel : [bassin.creuse@smabcac.fr](mailto:bassin.creuse@smabcac.fr)
- Romain FIORE : référent Anglin  
Port : 06.28.19.15.13 – Courriel : [bassin.anglin@smabcac.fr](mailto:bassin.anglin@smabcac.fr)
- Marie-Laure VERITE : Secrétariat-Comptabilité (27/35<sup>ème</sup>)  
Tel : 02.54.38.17.32 - Courriel : [secretariat@smabcac.fr](mailto:secretariat@smabcac.fr)

## 2. Le Bilan financier

### 2.1. La participation des structures

La participation financière des structures adhérentes se fait à partir de la clé de répartition inscrite aux statuts. Celle-ci répond à 2 critères :

- ✓ D'une part, la population de l'EPCI par rapport à la population totale du Syndicat
- ✓ D'autre part, la superficie de l'EPCI par rapport à la superficie totale du Syndicat

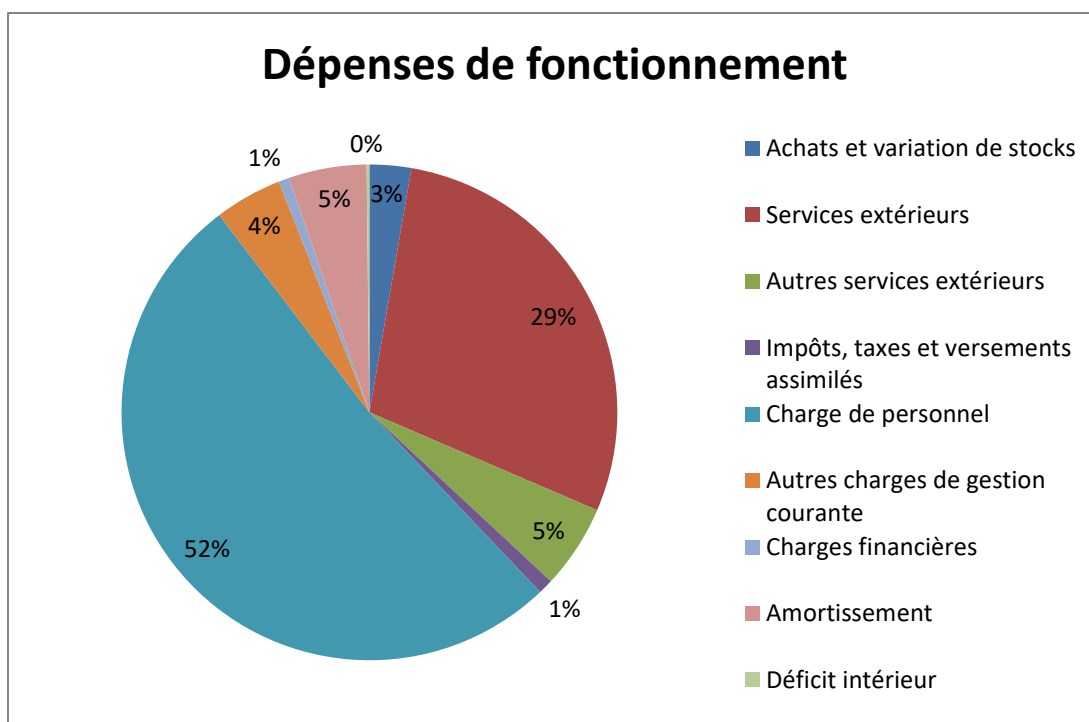


Pour l'année 2019, le montant global de la cotisation a été fixé à 325 700 €.

## 2.2. Le Fonctionnement

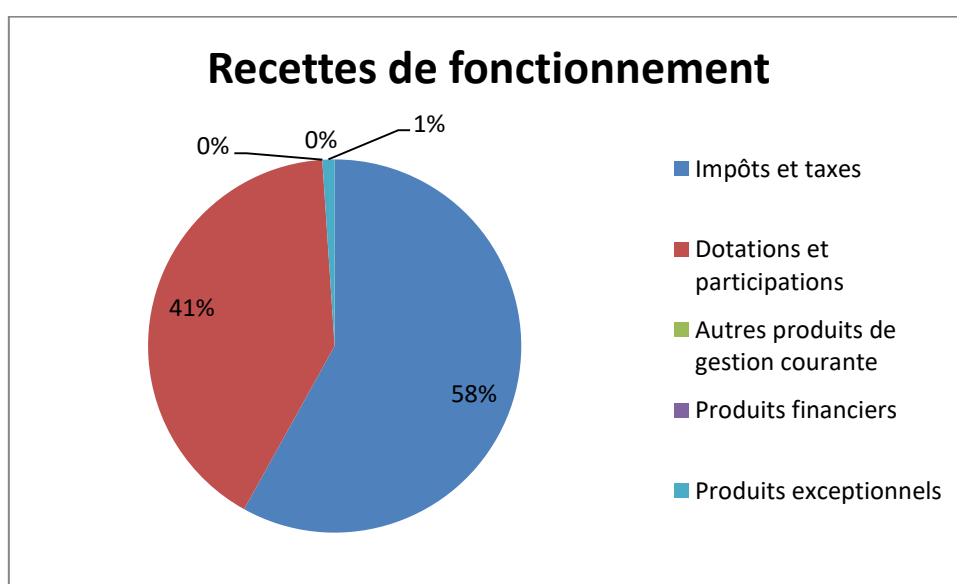
### 2.2.1. Les dépenses de fonctionnement

	Dépenses	
60	Achats de matières premières	7 154,89 €
61	Services extérieurs	75 704,44 €
62	Autres services extérieurs	14 409,16 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 565,27 €
64	Charges de personnel	136 283,15 €
65	Autres charges de gestion courante	11 594,14 €
66	Charges financières	1 815,81 €
68	Dotations aux amortissements	13 388,25 €
002	Déficit antérieur	476,25 €
	<b>TOTAL</b>	<b>263 391,36 €</b>



### 2.2.2. [Les recettes de fonctionnement](#)

Recettes		
73	Impôts et taxes	277 947,58 €
74	Dotations et participations	195 665,03 €
75	Autres produits de gestion courante	1,47 €
76	Produits financiers	31,48 €
77	Amortissements de subventions	5 037,75 €
	<b>TOTAL</b>	<b>478 683,31 €</b>



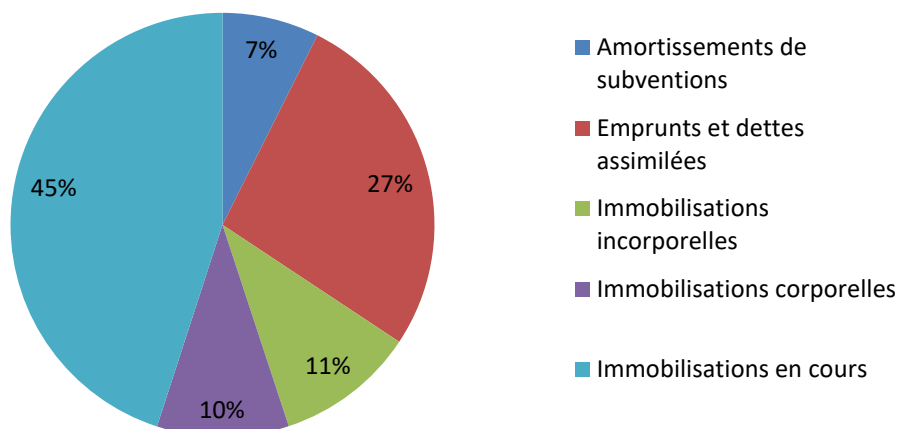
### 2.3. L'investissement

#### 2.3.1. [Les dépenses d'investissement](#)

Les tableaux et les graphiques ci-dessous ne reprennent pas le montant des opérations de régularisation liés à la sortie de biens inscrits à tort à l'inventaire soit 376 639,21 € en dépense et en recette d'investissement.

Dépenses		
13	Amortissements de subventions	5 037,75 €
16	Emprunts et dettes assimilées	18 337,75 €
20	Immobilisations incorporelles	7 245,00 €
21	Immobilisations corporelles	6 854,62 €
23	Immobilisations en cours	30 662,94 €
	<b>TOTAL</b>	<b>68 138,06 €</b>

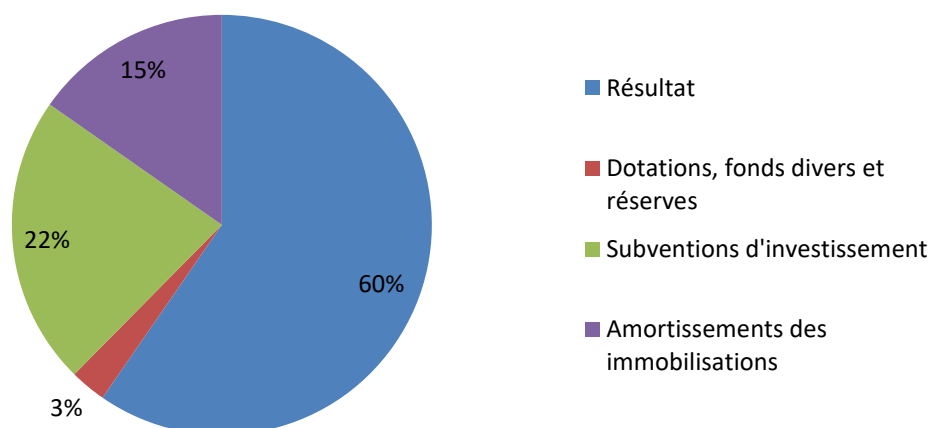
## Dépenses d'investissement



### 2.3.2. [Les recettes d'investissement](#)

Recettes		
001	Résultat	52 217,21 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 437,16 €
13	Subventions d'investissement	19 546,91 €
28	Amortissements des immobilisations	13 388,25 €
	<b>TOTAL</b>	<b>87 589.53 €</b>

## Recettes d'investissement





### 3. La vie du S.M.A.B.CA.C.

#### 3.1. Les réunions de Comité Syndical

Durant l'année 2019, le Comité Syndical s'est réuni à 6 reprises.

##### 3.1.1. [Comité Syndical du 13 février 2019](#)

La modification du périmètre du syndicat a nécessité la désignation de nouveaux délégués pour chaque membre conformément à la clé de répartition précisée dans les statuts du SMABCAC.

La réunion avait pour ordre du jour :

- Installation des délégués ;
- Détermination du nombre de Vice-Présidents et de membres de bureau ;
- Election des Vice-Présidents ;
- Election des membres du bureau ;
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Indemnité du Président et des Vice-Présidents ;
- Remboursement des frais de déplacement.

##### 3.1.2. [Comité Syndical du 15 mars 2019](#)

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du Compte-rendu de la réunion du 13 février 2019 ;
- Présentation des Bassins Versants ;
- Débat d'orientation Budgétaire ;
- Projets 2019.

##### 3.1.3. [Comité Syndical du 12 avril 2019](#)

L'ordre du jour de la réunion était :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 mars 2019 ;
- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018 ;
- Affectation des résultats ;
- Vote du budget primitif 2019 ;
- Point sur les 3 bassins versants ;
- Renouvellement des 2 postes de techniciens de rivières ;
- Délibérations.

##### 3.1.4. [Comité Syndical du 26 juin 2019 :](#)

L'ordre du jour a été le suivant :

- Modalités d'intervention du SMABCAC sur les actions rivières ;

- Présentation et validation du programme de l'Anglin ;
- Point sur les bassins versants de la Creuse et de la Claise ;
- Projet de cotisations 2020 ;
- Projet de règlement intérieur ;
- Indemnité du receveur ;
- Délégation au Président.

#### 3.1.5. [Comité Syndical du 20 septembre 2019](#)

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 26 juin 2019 ;
- Validation du bilan d'activité 2018 du SMAMVB ;
- Passage d'une convention avec la Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse pour l'intervention de l'équipe verte ;
- Point d'avancement sur la Creuse, sur l'Anglin et sur la Claise ;
- Projet d'une étude prévention des inondations menée par l'EPTB Vienne ;
- Point sur la sécheresse sur le territoire du SMABCAC.

#### 3.1.6. [Comité Syndical du 28 novembre 2019](#)

Pour ce dernier Comité Syndical de l'année, l'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2019 ;
- Décisions du Président ;
- Développement d'un site internet ;
- « Défusion » de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Point sur les espèces envahissantes ;
- Projet de SAGE Creuse ;
- Etude de Prévention des Inondations ;
- Point sur les 3 bassins versants ;
- Ligne de trésorerie ;
- Délibération pour le financement des postes de techniciens de rivières.

## 4. **Présentation des territoires**

### 4.1. **Bassin versant de la Creuse**

La Creuse est le cours d'eau principal du SMABCAC. Sur notre territoire, le bassin versant de la Creuse couvre une superficie de plus de 817 km<sup>2</sup>. La Creuse arrive par le Sud du département de l'Indre. Elle traverse le complexe hydroélectrique d'Eguzon avant de serpenter à travers le territoire du SMABCAC dans sa partie centrale pour rejoindre le département de l'Indre et Loire.

Le SMABCAC a repris une étude portée par le Parc Naturel Régional de la Brenne entre 2014 et 2018. Cette étude couvre la Creuse et ses principaux affluents entre l'aval du barrage de la Roche Bât l'Aigue et sa confluence avec la Gartempe. Le SMABCAC a intégré les résultats de cette étude sur son territoire.

La reprise de cette étude a nécessité un temps de travail conséquent pour comprendre l'analyse et l'expertise réalisée sur le bassin versant. Une phase de terrain conséquente a permis de reprendre les résultats présentés dans l'étude. Toutefois le SMABCAC a relevé, sur les affluents, l'absence de certaines données essentielles pour proposer un programme d'interventions cohérent. Le SMABCAC a eu besoin d'obtenir les informations manquantes soit par des recherches auprès des différents partenaires, soit par des relevés de terrain complémentaires.

Les conditions météorologiques exceptionnelles de l'année 2019 ont permis également d'adapter le programme proposé par le bureau d'études aux portions de cours d'eau les plus favorables à la restauration.

Après avoir récupéré les données absentes et parcouru le terrain, la mission suivante a consisté à établir et proposer un programme d'actions cohérent pour l'amélioration des cours d'eau et pour les capacités techniques et financières du SMABCAC. Outre la phase de terrain importante, l'animation sur le bassin versant a permis de rencontrer les différents acteurs et propriétaires. Ces rencontres ont favorisé la progression de plusieurs projets notamment sur le rétablissement de la continuité écologique sur la Creuse, cours d'eau prioritaire au regard de l'enjeu des espèces de poissons grands migrateurs.



La Creuse

Une première version d'un programme de travaux a été présentée en fin d'année au Comité Syndical du SMABCAC puis à un Comité technique regroupant les instances associées à l'étude menée par le Parc Naturel régional de la Brenne. Suite à ces réunions, le SMABCAC a réalisé une mise à jour du programme de travaux proposé dans la première version.

Les masses d'eau du bassin de la Creuse sur le territoire du SMABCAC sont :

- La Creuse depuis le complexe d'Eguzon jusqu'à la confluence avec la Gartempe, codifié **FRGR0365b**.
- Le Suin et ses affluents depuis le complexe de la Mer Rouge jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifié **FRGR0408b**.
- La Fortune et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifiée **FRGR1469**.
- La Clavière depuis la source jusqu'au complexe d'Eguzon, codifiée **FRGR1841**.

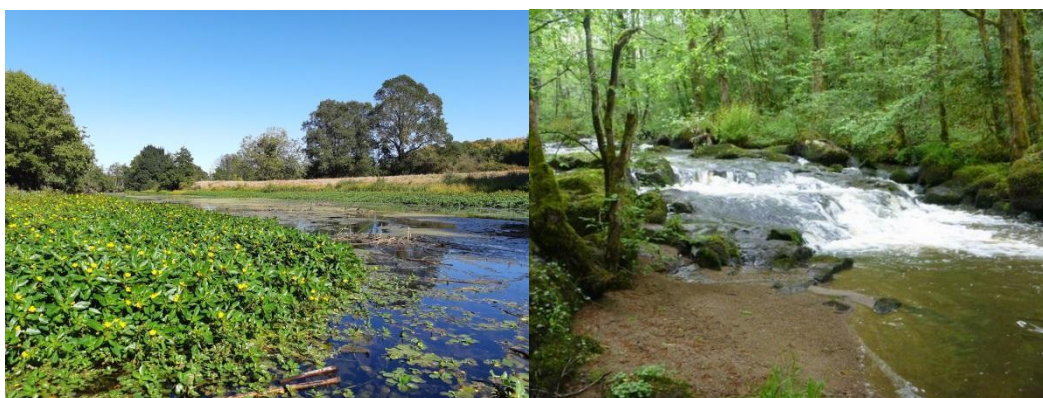
- Le Bouzantin et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe d'Eguzon, codifié **FRGR1845**.
- La Gargillesse et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe d'Eguzon, codifiée **FRGR1866**.
- Le Ris et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifié **FRGR1874**.
- Le Brion et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifié **FRGR1904**.
- Les Chézeaux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Creuse, Codifiés **FRGR1914**.
- Le complexe d'Eguzon, codifié **FRGL061**.

#### 4.2. Bassin versant de l'Anglin

Le bassin versant de l'Anglin couvre une superficie de plus de 1600 km<sup>2</sup>, dont 832 km<sup>2</sup> sur le territoire du SMABCAC. Ce territoire est composé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la totalité du département de l'Indre et, pour les sources de l'Anglin et de l'Abloux, d'une partie du département de la Creuse. L'Anglin s'écoule sur 94 km dans la partie du territoire du SMABCAC avant d'aller rejoindre la Gartempe dans le département de la Vienne sur ces 7 derniers kilomètres.

Sur ce bassin versant, une étude a été portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Anglin entre 2012 et 2018. Le SMABCAC a adapté le programme de travaux à ses capacités techniques et financières. Le travail de reprise du programme d'actions a été discuté avec les différents partenaires et validé par les instances du SMABCAC.

Un temps de travail a été consacré à une reprise des cartographies proposées dans l'étude et apparaissant incomplètes. Dans le même temps, la rédaction des dossiers réglementaires (déclaration d'intérêt général, autorisation loi sur l'eau, incidence Natura 2000) a été effectuée en interne par le SMABCAC. Les dossiers réglementaires ont été déposés auprès de la Direction Départementale de l'Indre pendant le dernier trimestre 2019. L'instruction des dossiers a débuté en fin d'année 2019 et se poursuivra en 2020.



L'Anglin aval à Concremiers

L'Anglin amont à Chaillac

Sur le territoire du SMABCAC, les cours d'eau du bassin versant de l'Anglin sont représentés par les masses d'eau suivantes :

- L'Anglin depuis la confluence avec la Benaize jusqu'à la confluence avec la Gartempe, codifié **FRGR0412**.
- L'Anglin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Abloux, codifié **FRGR0413**.
- L'Anglin depuis sa confluence avec l'Abloux jusqu'à la confluence avec la Benaize, codifié **FRGR0414**.
- L'Abloux et ses affluents jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifié **FRGR0420**.
- La Benaize depuis la confluence avec l'Asse jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifiée **FRGR0421**.
- Le Salleron et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifié **FRGR0424**.
- L'Epeau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifié **FRGR1867**.
- L'Allemette et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifiée **FRGR1869**.
- La Caquignolle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifiée **FRGR1880**.
- Le Puyrajoux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifié **FRGR1897**.
- La Gastevine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifiée **FRGR 1898**.

#### 4.3. Bassin versant de la Claise

Le bassin versant de la Claise couvre une superficie de plus de 791 km<sup>2</sup>. Le SMABCAC intervient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur l'intégralité du bassin versant dans le département de l'Indre.

La Claise est un affluent rive droite de la Creuse. Elle prend sa source dans le département de l'Indre et traverse le territoire du SMABCAC dans sa partie Nord avant de rejoindre le département d'Indre et Loire. Elle parcourt toute la région naturelle de la Brenne, zone humide d'importance internationale, constituée de plusieurs milliers d'étangs. Le bassin versant de la Claise est dans sa majorité inclus sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Brenne.



La Claise à Saint Michel en Brenne

Dans le département de l'Indre, le bassin versant de la Claise est divisé en 6 masses d'eau :

- La Claise et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Cinq Bondes, codifiée **FRGR0425**.
- La Claise et ses affluents depuis le ruisseau des Cinq Bondes jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifiée **FRGR0426**.
- L'Aigonne et ses affluents depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Claise, codifiée **FRGR0429**.
- Les Cinq Bondes et ses affluents depuis l'étang du Sault jusqu'à la confluence avec la Claise, codifié **FRGR0428b**.
- Le Chambon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Claise, codifié **FRGR1983**.
- Le Clecq et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Claise, codifié **FRGR2013**.

Le bassin versant de la Claise a été engagé dans un contrat territorial entre 2014 et 2018. Les dernières actions de ce contrat ont été reportées sur 2019. Les travaux programmés en 2019 ont débuté au mois d'Octobre, ils consistent au rétablissement de la continuité écologique sur l'Aigronne, affluent rive droite de la Claise, et à des travaux de diversification des écoulements par différentes techniques de recharge granulométrique.

L'étude bilan a également débutée durant l'année 2019 suite à une procédure de marché public.

## 5. Les actions ou les projets sur le territoire

### 5.1. Sur le Bassin versant de la Claise

Le Contrat territorial de la Claise et de ses affluents dans le département de l'Indre s'est déroulé sur la période 2014-2018. Les actions n'avaient pu être clôturées en 2018 et ont été reprogrammées et poursuivies en 2019.

#### 5.1.1. [Protection de berges et aménagement d'abreuvoirs](#)

Dans le cadre des dernières actions de la 4<sup>ème</sup> année du Contrat Territorial, l'entreprise Poulain titulaire du marché est venue poser plusieurs centaines de mètres de clôtures et installer plusieurs systèmes d'abreuvement pour les bovins. Ces travaux permettent d'éviter la divagation des animaux dans le lit de la rivière suite à l'effacement d'un seuil à l'aval et limite les apports de matières en suspension ainsi que le colmatage du lit par des animaux ne piétinant plus le lit de la rivière. Les animaux ont toujours un niveau d'eau accessible et d'une qualité satisfaisante grâce à ces aménagements.



Aménagement d'un abreuvoir sur la Claise

#### 5.1.2. [La restauration de la continuité écologique sur l'Aigronne](#)

L'Aigronne est un affluent de la Claise en rive droite qui prend sa source dans le département de l'Indre. La plus grande partie de son linéaire se trouve dans le département d'Indre et Loire. Dans ce département la gestion de ce cours d'eau est réalisée par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui réalise également de nombreux travaux sur cette masse d'eau.

Dans le département de l'Indre, le cours de l'Aigronne est entrecoupé par 6 seuils (d'une chute supérieure à 50 cm et par 1 ouvrage de franchissement de route (chute supérieure à 50 cm). Le programme de rétablissement de la continuité écologique concernait l'effacement de 3 seuils bétonnés. Cette action a été menée à son terme sur 2 seuils et commencée mais interrompue sur le 3<sup>ème</sup> seuil (arrêt du chantier suite aux conditions météorologiques).



Effacement d'un ancien seuil sur l'Aigronne

### 5.1.3. [La restauration du lit par recharge granulométrique](#)

Les travaux sont programmés sur 2 secteurs. Le plus en aval situé au niveau du bourg d'Obterre nécessitait une intervention particulière, le maintien d'un certain niveau d'eau était indispensable. Les travaux ont donc consisté à des resserrements du lit et alternances de banquettes plus ou moins conséquentes. Sur la partie amont seulement une partie des travaux de recharge granulométrique ont pu avoir lieu.

Les travaux ont débuté tardivement sur la saison pour deux raisons principales. La première concerne les conditions météorologiques exceptionnelles de l'année 2019. La sécheresse importante et un étiage sévère se sont combinés à de forts épisodes de chaleurs pouvant accentuer l'incidence des travaux sur la faune aquatique (augmentation des risques de mortalité). La seconde est la disponibilité de l'entreprise qui n'a pas pu recaler le chantier (déplacé à cause des conditions météorologiques) dans les délais demandés. Les travaux ont débuté fin septembre et les précipitations importantes début octobre ont imposé un arrêt temporaire du chantier pour ne pas dégrader les parcelles riveraines. Les travaux seront reportés lorsque les conditions permettront l'accès au chantier.



Création d'un radier sur l'Aigronne

### 5.1.4. [Les indicateurs de suivis](#)

Dans le cadre du Contrat Territorial et pour assurer l'évolution des travaux, différents indices biologiques sont réalisés de manière plus ou moins régulière. En 2019, le SMABCAC a programmé le suivi de travaux sur 2 cours d'eau notamment avec des stations de mesures ayant déjà bénéficiées de



suivis de qualité. Le suivi consistait à un suivi biologique notamment avec un Indice Poissons Rivières, un Indice Biologique Global DCE, un Indice Biologique Diatomées sur chacun des points.

Les conditions hydrologiques et de chaleurs de l'été 2019 ont été très importantes. Monsieur le Préfet de l'Indre a pris un arrêté interdisant les prélèvements de poissons à des fins scientifiques. De ce fait, les IPR n'ont pas pu être réalisés.

Les notes des indices biologiques permettent de définir 5 classes de qualité : Très bon - Bon - Moyen- Médiocre - Mauvaise

### **FRGR0426 la Claise et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Cinq Bondes**

Le point sur la Claise se situe sur la Commune de Saint Michel en Brenne à l'aval du bourg de Mézières en Brenne. Cette zone a été concernée par des travaux de restauration de la continuité écologique avec l'effacement d'un seuil et une restauration morphologique légère du lit.

La note de l'IBG-DCE (invertébrés aquatiques) calculée est de 9 ce qui classe cet indice en qualité médiocre. Ce prélèvement vient déclasser les prélèvements précédents réalisés d'une note de très bonne juste après les travaux à une note de médiocre en 2019. Les conditions hydrologiques au moment des prélèvements peuvent être une explication de cette baisse de qualité car une partie des habitats faunistiques n'ont pu être prélevés car se trouvant hors d'eau avec la période de sécheresse.

L'Indice Biologique Diatomées (algues microscopiques) lui présente une qualité moyenne qui semble se stabiliser sur la station malgré l'étiage sévère de 2019. La poursuite de cet indice sur la zone devrait nécessiter de faire un prélèvement à l'amont de la zone pour déterminer si le rejet des eaux d'épurations à l'amont immédiate à une incidence sur cet indice.

### **FRGR2013 Le Clecq et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Claise**

Le suivi programmé initialement sur le Clecq en 2018 a été réalisé en 2019. Pour mémoire, il a été annulé en 2018, suite à un autre suivi programmé par l'Agence de l'Eau sur le même secteur en 2018.

Zone de prélèvement sur le Clecq

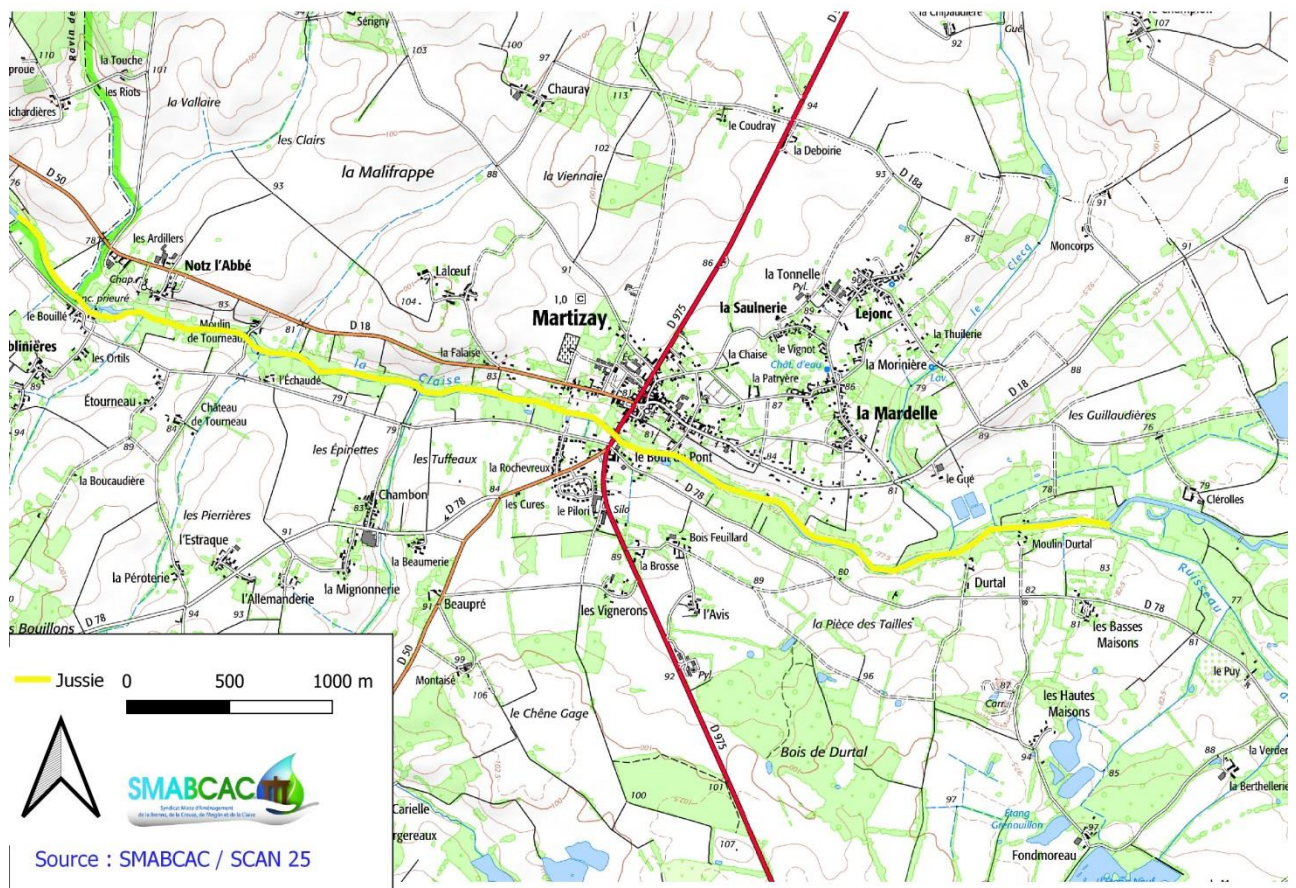


L'IBG-DCE donne une note très bonne sur cet indice de qualité. Le maintien de la qualité depuis le prélèvement de 2014 donne toutefois une évolution des peuplements des invertébrés aquatiques qui apparaissent plus équilibrés.

La note de l'Indice Biologique Diatomées est classée comme bonne. Malgré ce bon résultat, on relève une baisse entre 2014 et 2019 toutefois, le peuplement présent apparaît comme équilibré comparé à celui de 2014.

#### 5.1.5. [Le suivi de la jussie](#)

Le Syndicat lutte contre la jussie sur la Claise depuis 2004. Après avoir fortement régressée, la sécheresse de 2019 a vu une explosion de l'espèce sur des zones où elle semblait avoir disparu ces dernières années. Les conditions météorologiques et les niveaux d'eau très bas ont probablement favorisé le développement de graines présentes dans les sédiments de la rivière. La jussie à ce jour n'est recensée que sur la partie aval de la Claise sur la Commune de Martizay.

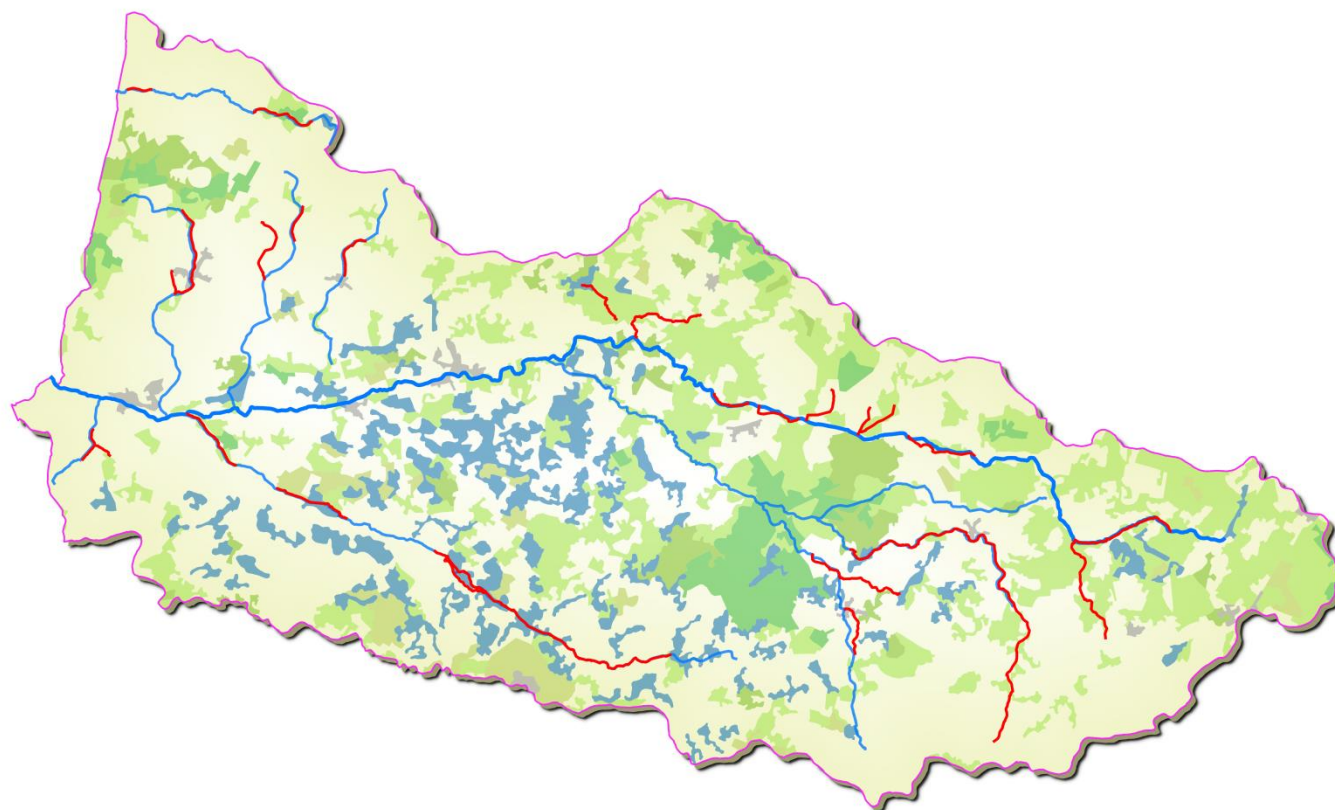


#### 5.1.6. [Le suivi de la sécheresse](#)

La sécheresse sévissant ces dernières années sur le département de l'Indre a été particulièrement sévère en 2019 avec notamment de nombreux épisodes de fortes chaleurs. Les techniciens du SMABCAC ont assurés un suivi des cours d'eau et des assèchements de ceux-ci. Sur le bassin versant de la Claise, 37% des cours d'eau principaux ont connu des assèchements ou des

ruptures d'écoulement. En juillet 2019, le débit moyen du mois de juillet était 84% inférieur au débit moyen annuel de ce mois de ces 45 dernières années.

## Situation hydrologique du bassin de la Claise en septembre 2019



— Ecoulements  
— Rupture d'écoulement



0 5 10 km

## 5.2. Sur le Bassin versant de l'Anglin

Après la clôture de l'étude portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Anglin en 2018, le SMABCAC a poursuivi l'action menée sur ce bassin versant en proposant un programme de travaux.

### 5.2.1. Définition d'un programme d'actions sur le bassin versant

L'étude citée précédemment a été reprise et adaptée par le SMABCAC à ses capacités techniques et financières. Un projet de programme de travaux a été proposé et établi sur une base de 3 ans renouvelable une fois, conformément aux conditions des contrats territoriaux milieux aquatiques proposés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le programme d'actions sur le bassin de l'Anglin a été validé par le Comité Syndical du 26 juin 2019 et représente un investissement de plus de 1 600 000 € sur ce territoire. Celui-ci se décompose en 3 volets :

- Le volet de restauration et de valorisation des milieux aquatiques ;
- Le volet retour à la continuité écologique ;
- Le volet sensibilisation, animation et communication.

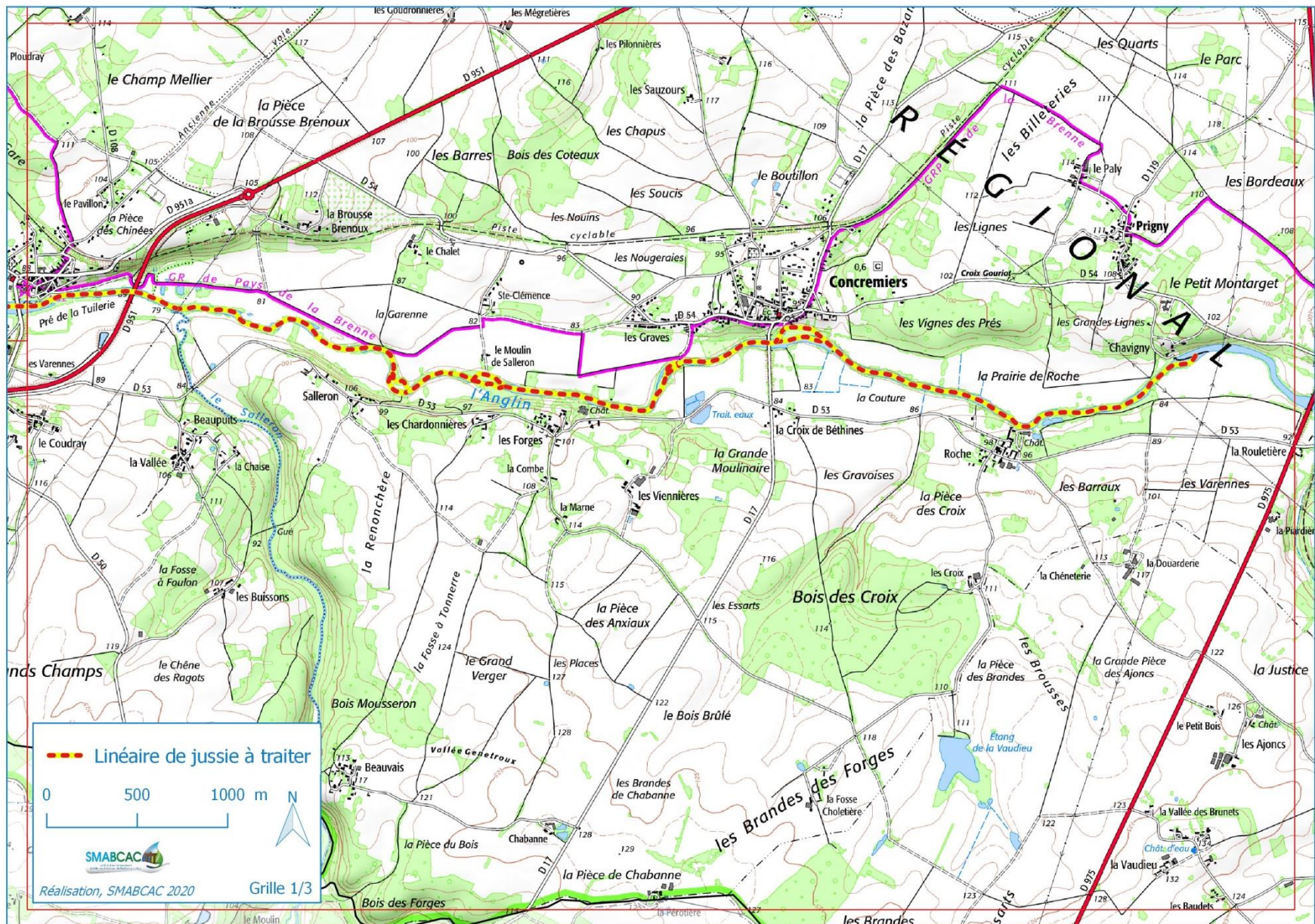
Le volet de restauration et de valorisation des milieux aquatiques concerne des travaux de mise en défens des cours d'eau par la pose de clôtures et l'aménagement d'abreuvoirs ou de points de franchissement pour les bovins, de restauration de la ripisylve et de l'enlèvement d'embâcles, de la restauration du lit par différentes techniques de recharge granulométrique et des actions de lutte contre les espèces invasives comme la jussie.

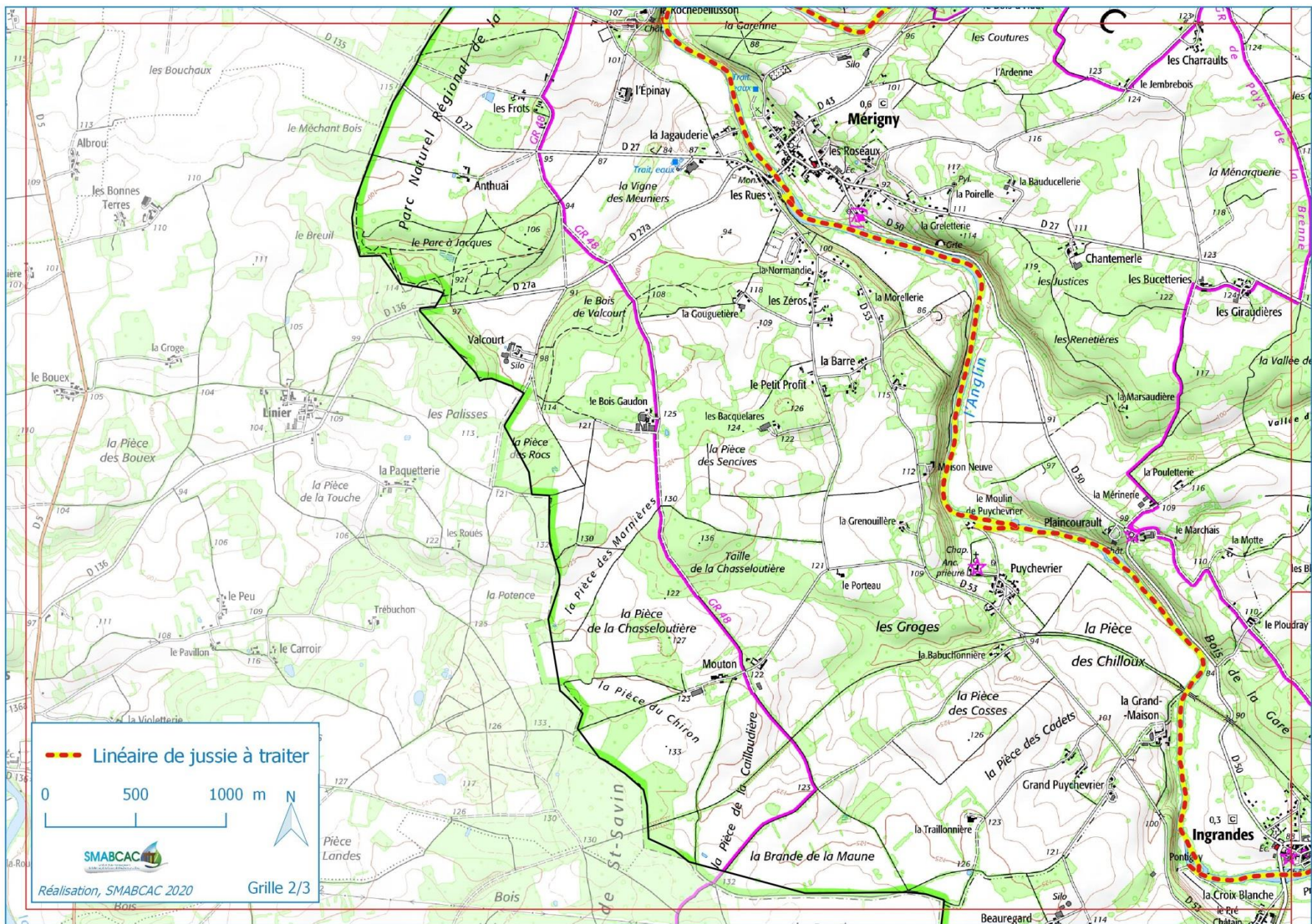
Le volet retour à la continuité écologique est divisé en 2. Des études seront menées sur certains seuils pour définir des projets de restauration de la continuité. Des travaux seront ensuite menés sur ces seuils ainsi que sur d'autres ouvrages qui sont aujourd'hui déjà plus ou moins dégradés.

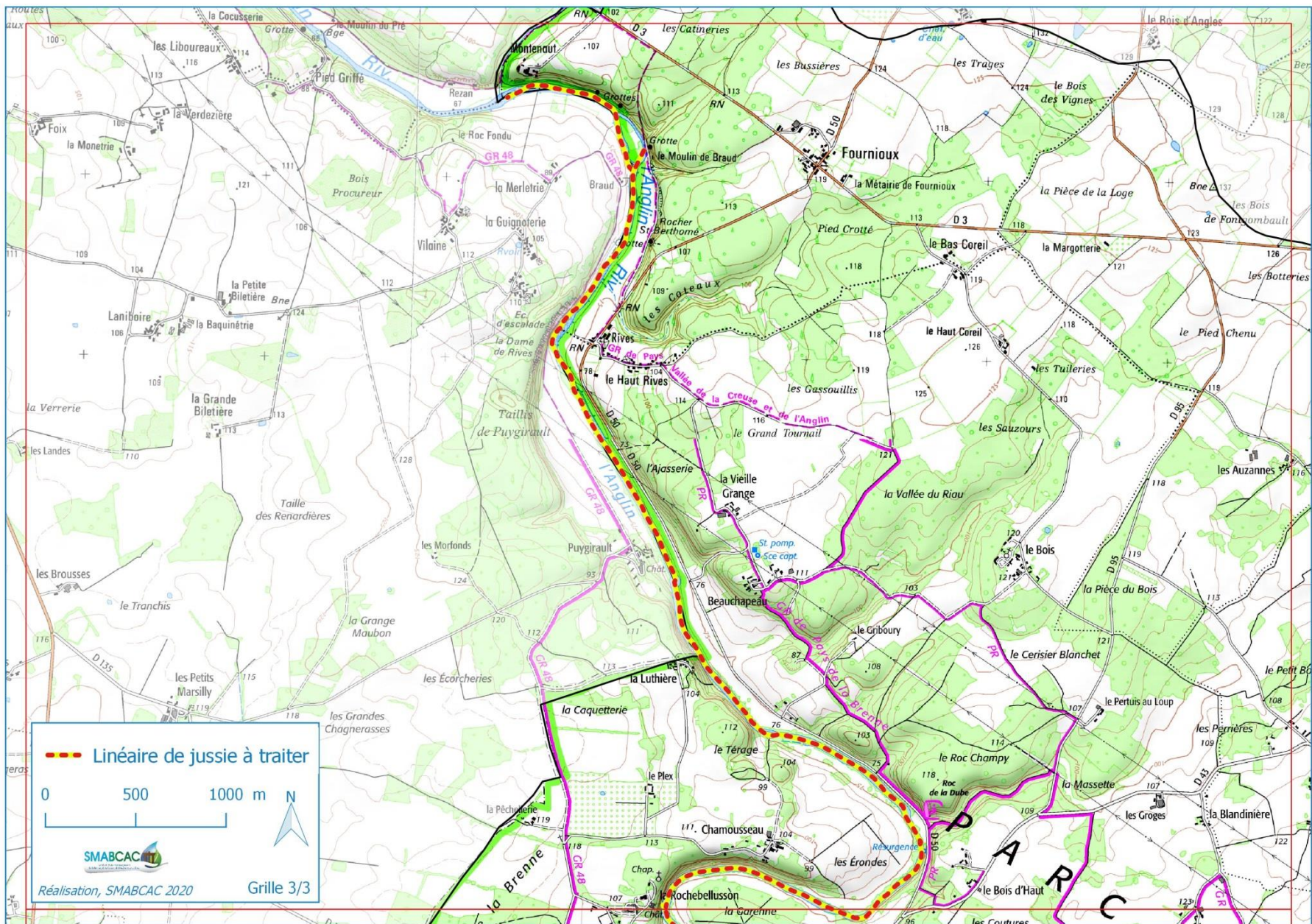
Le troisième volet regroupe les différentes actions qui seront mises en place sur le bassin versant pour communiquer sur les travaux (panneaux d'informations, plaquettes, etc.), les différentes mesures de suivis des travaux qui pourront être des indices biologiques (poissons, invertébrés, etc.), des suivis physico-chimiques, des suivis morphologiques ainsi que les coûts liés à l'animation (poste de technicien de rivières).

### 5.2.2. Le suivi de la jussie

La jussie n'est présente sur l'Anglin dans le département de l'Indre que depuis quelques années. Les conditions météorologiques de l'année 2019 ont vu une explosion de cette plante rencontrée sur des secteurs où elle n'avait pas été recensée. Les suivis ont permis de relever sa présence de Concremiers (lieu-dit Chavigny) jusqu'à la limite départementale avec la Vienne (Commune de Mérigny).









### 5.2.3. [Le suivi de la sécheresse](#)

Sur le bassin versant de l'Anglin 55 % des cours d'eau principaux ont été en rupture d'écoulement ou en assec. Le débit moyen de l'Anglin, à la station de Mérigny, était déficitaire au mois de juillet de 80 % par rapport au débit moyen annuel de ce mois sur les 15 dernières années

## 5.3. Sur le bassin versant de la Creuse

Sur le bassin versant de la Creuse, une étude a été réalisée entre le barrage de la Roche Bât l'Aigue et la Confluence avec la Gartempe sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional de la Brenne. Clôturée fin 2018, le SMABCAC a repris cette étude pour l'adapter à son programme de travaux.

### 5.3.1. [Définition d'un programme d'actions sur le bassin versant](#)

Lors du travail de reprise de l'étude, le SMABCAC s'est aperçu de l'absence de plusieurs données importantes pour adapter le programme de travaux proposé par le bureau d'études notamment sur les affluents.

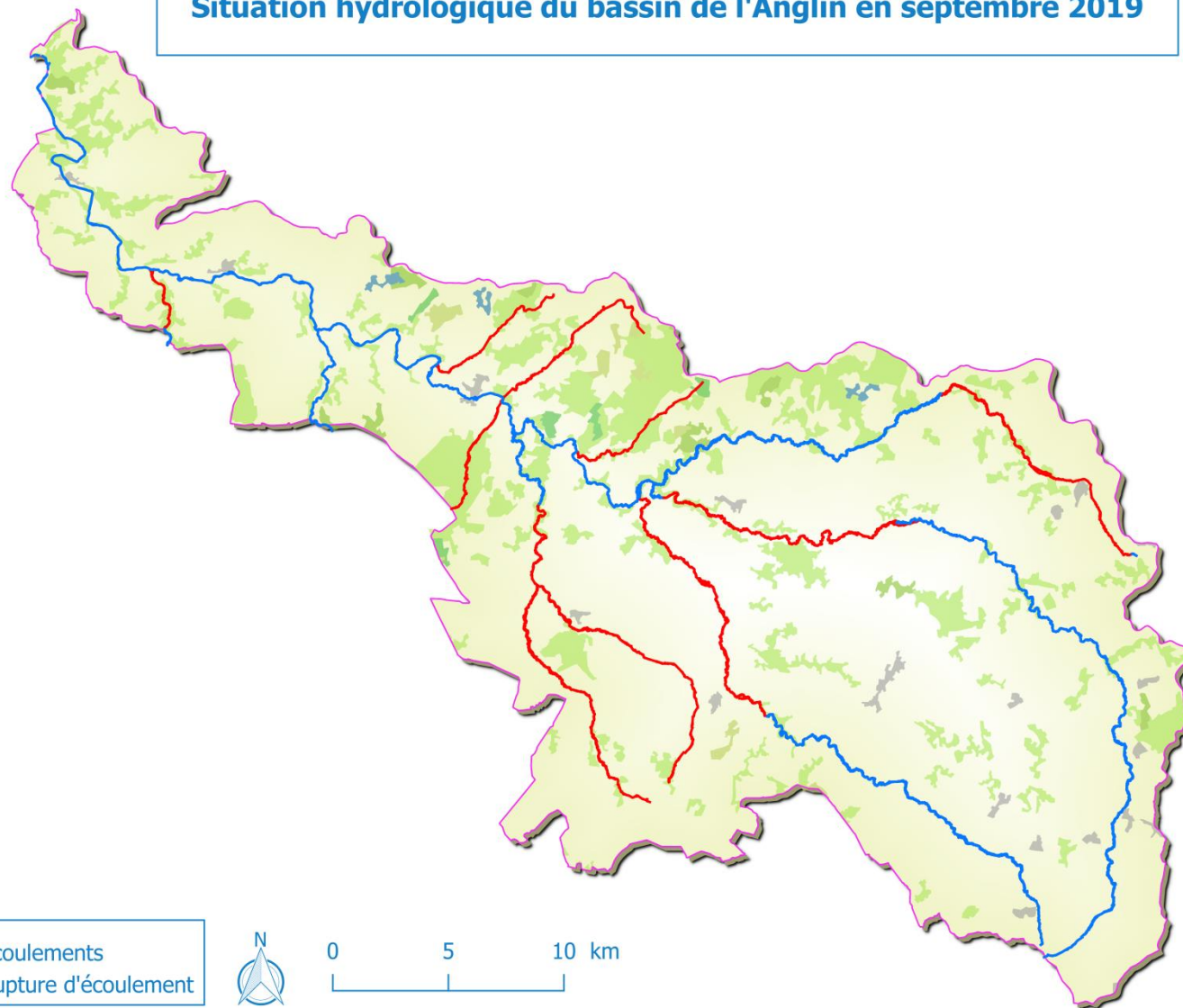
Pour ce faire les cours d'eau, intégrés à l'étude, ont été parcourus durant l'année et des relevés ont permis de compléter les informations de l'étude notamment sur la présence de seuils non référencés sur les affluents. Ces relevés ont été poursuivis durant la période de sécheresse de 2019 afin de s'assurer de l'opportunité de mettre en place certains projets de travaux sur les zones où ils seront les plus efficaces.

Le travail a permis de proposer un programme de travaux présenté au Comité Syndical en 2019. Les actions proposées peuvent se diviser sur la Creuse et sur les affluents. Sur la Creuse, la priorité est mise à la restauration de la continuité écologique. Le projet du SMABCAC reprend les ouvrages sur lesquels, un engagement des propriétaires a été pris lors de l'étude. Les actions se diviseront en 2 phases, une première phase d'études qui permettra de définir et de quantifier les projets et une seconde qui consistera à la réalisation des travaux sur ces seuils qui devraient permettre de faciliter la restauration de la continuité écologique.

Sur les affluents, les actions consisteront à des projets globaux sur certaines portions de cours d'eau qui viseront à restaurer les habitats, la diversité piscicole et la continuité écologique.

Sur les autres territoires non concernés par l'étude précédente, le SMABCAC prévoira dans son projet de contrat territorial ou dans son temps de travail une étude sur ces ruisseaux et sur la partie des lacs non concernée par ce projet.

## Situation hydrologique du bassin de l'Anglin en septembre 2019



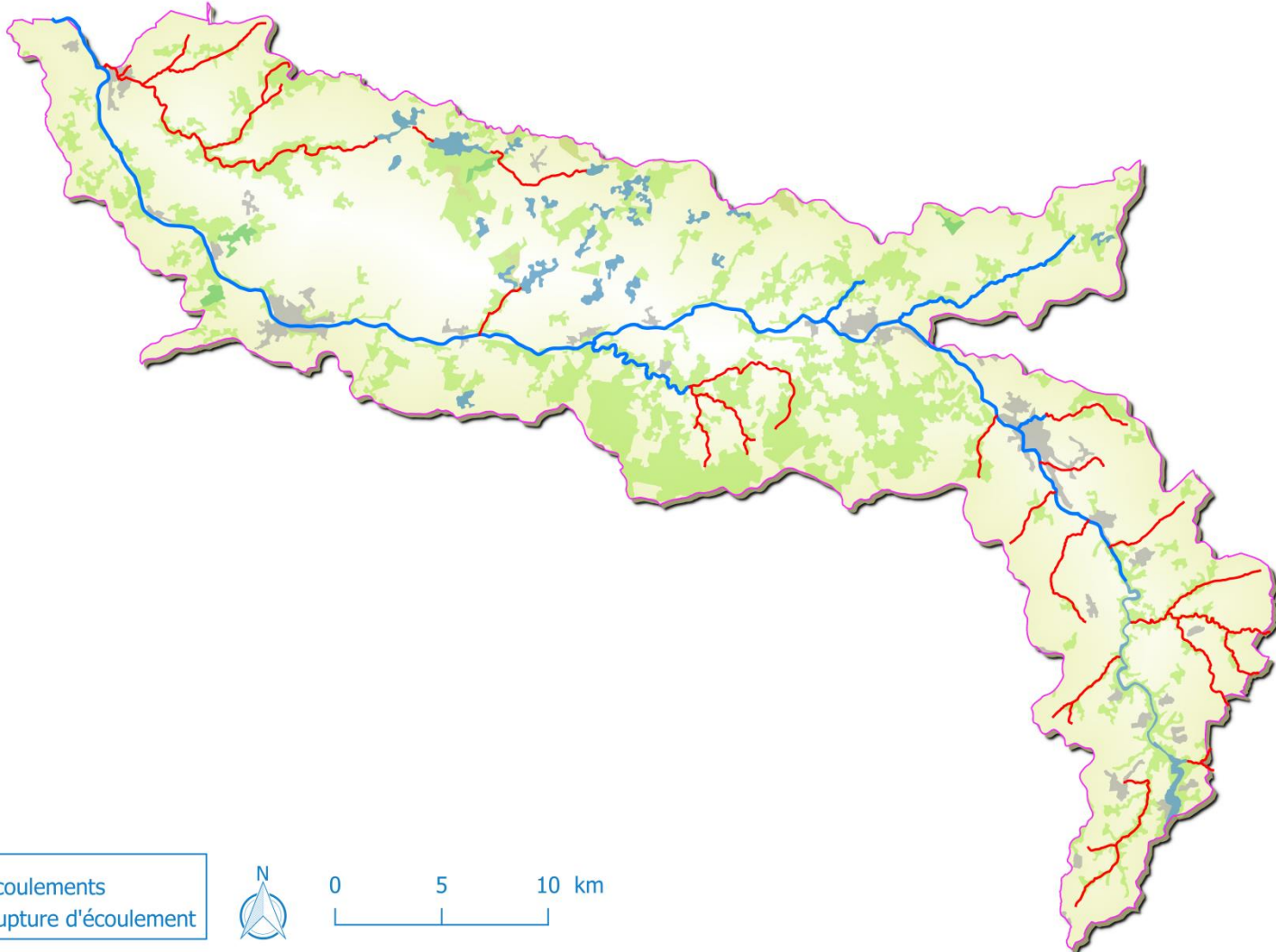
### 5.3.2. [Le Suivi de la jussie](#)

Un site de présence de la jussie avait été souligné par le bureau d'études CIAE. Le SMABCAC a réalisé un suivi du secteur et un repérage sur d'autres sans localiser de jussie sur ce cours d'eau.

### 5.3.3. [Le suivi de la sécheresse](#)

Sur le bassin versant de la Creuse 55 % des cours d'eau principaux ont été en rupture d'écoulement ou en assec. Le débit moyen de l'Anglin, à la station de Mérigny, était déficitaire au mois de juillet de 73 % par rapport au débit moyen annuel de ce mois sur les 15 dernières années

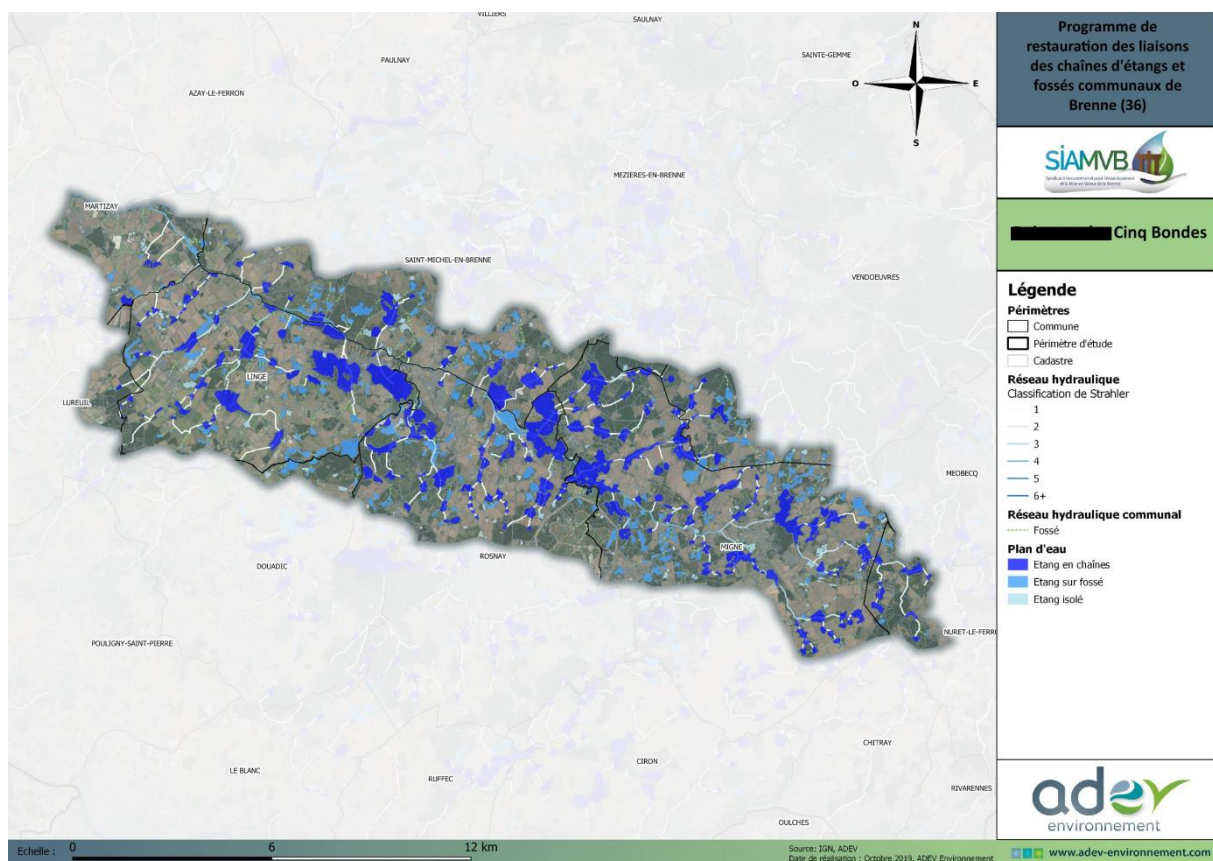
# Situation hydrologique du bassin de la Creuse en septembre 2019



## 5.4. Le Contrat Territorial zones humides Brenne

Le SMABCAC est engagé dans une action inscrite au Contrat Territorial Brenne. Cette action consiste à la réalisation d'une étude de définition des principales chaînes d'étangs et à la proposition d'un programme d'actions sur certains micro bassins versants.

La première phase de cette étude s'est terminée en fin d'année 2019. La seconde phase a été lancée en 2020 et devrait voir la clôture de l'étude.



## 6. Actions de communication

Dans le cadre de ses missions, le SMABCAC a réalisé différentes actions de communication aussi bien au niveau des élus du territoire, des scolaires que du grand public.

Le SMABCAC a réalisé deux lettres d'informations à l'attention des élus du territoire et des partenaires associés à l'ensemble de nos études et programmes. Ces lettres ont pour vocation de communiquer sur le Syndicat et sur les projets du territoire. Elles ont chacune été distribuées à plus de 1 200 exemplaires.

**la lettre des 3 rivières**  
Creuse - Anglin - Claise  
N°1 JANVIER 2019

**"ÉDIT'EAU"**

Cette première édition de « La lettre des 3 rivières » fait le point sur l'organisation de la compétence GÉestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) pour les Communes de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise, dans les départements de l'Indre et de la Creuse. Sept Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole adhèrent à notre syndicat.

Cinq réunions ont été nécessaires pour valider le projet de Statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne (S.I.A.M.V.B.). Nous intervenons sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise, dans les départements de l'Indre et de la Creuse. Sept Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole adhèrent à notre syndicat.

L'année 2019 sera une année de transition nécessaire à l'organisation de la structure mais également à la mise en place des projets de territoire. Le S.I.A.M.V.B. devient le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (S.M.A.B.C.A.C.).

Les futurs numéros de cette publication vous informeront des actualités du S.M.A.B.C.A.C. et de l'évolution de nos travaux.

Jean-Louis CAMUS  
Président du S.M.A.B.C.A.C.

**LA GEMAPI**

La compétence GÉestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est devenue une compétence obligatoire pour les Communes de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise, dans les départements de l'Indre et de la Creuse. Sept Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole adhèrent à notre syndicat.

Le GEMAPI est défini par l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement. Elle regroupe les 4 axes suivants :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans le département de l'Indre, la majorité des Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole ont transféré cette compétence à des syndicats de rivières existants.

Ces derniers, comme le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise ont évolué pour agir à l'échelle d'un ou de plusieurs bassins versants et ainsi afficher une cohérence dans la gestion des cours d'eau et des risques d'inondation.



**UN PEU D'HISTOIRE...**

En mars 1853, un arrêté Napoléonien donne naissance à une association syndicale dont la vocation première est le curage et le fauchage des cours d'eau et fossés du bassin de la Claise.

En 1947, cette association syndicale, regroupant plus de 200 propriétaires, sollicite l'étude de la création d'un syndicat intercommunal englobant les communes de tout le bassin versant de la Claise.

En 1961, le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne (S.I.A.M.V.B.) est créé et constitué de 20 communes. Au fil des années, 8 nouvelles communes viennent rejoindre ce syndicat dont la vocation initiale est le curage des cours d'eau et l'aménagement des emprises permettant d'assainir les terres de Brenne pour favoriser le développement agricole et piscicole du territoire.

Au fil des décennies, le S.I.A.M.V.B. a poursuivi ses actions dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des cours d'eau. Depuis le milieu des années 1990, des programmes de restauration et d'entretien des rivières sont réalisés.

À partir des années 2000, les actions mises en place sont :

- La restauration et l'entretien de la végétation riveraine
- L'aménagement et la gestion de saut
- La restauration du lit et d'habitats piscicoles
- La lutte contre les espèces envahissantes
- La restauration de la continuité écologique
- La préservation des berges pour limiter l'invasion
- L'aménagement et la restauration de zones humides

Dès 2017, le S.I.A.M.V.B. a engagé les premières réflexions avec les Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole pour s'adapter à la prise de compétence GEMAPI. Plusieurs réunions ont permis de définir, avec les collectivités compétentes, un projet de territoire pour obtenir une gestion cohérente sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise voit le jour le premier janvier 2019.

**LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA BRENNE, DE LA CREUSE, DE L'ANGLIN ET DE LA CLAISE**

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise, ou S.M.A.B.C.A.C., intervient sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise. Ce territoire de plus de 244 000 hectares se situe dans les départements de l'Indre et de la Creuse.

Les Collectivités adhérentes à ce syndicat sont :

- La Communauté de Communes Brenne - Val de Creuse
- La Communauté de Communes Marche Oustane - Val d'Anglin
- La Communauté de Communes Cour de Brenne
- La Communauté de Communes Egzon - Argenton Vallée de la Creuse
- La Communauté de Communes Val de l'Indre - Brenne
- La Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse
- La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole
- La Communauté de Communes Orléannais en Berry

**UN TERRITOIRE DÉJÀ ENGAGÉ**

Sur le bassin de la Creuse, une étude sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional de la Brenne est en cours en 2018. Elle a permis d'établir un programme de travaux sur la Creuse et ses affluents entre le barrage de la Roche Bâti l'Aigue et la confluence avec la Claise. Le S.M.A.B.C.A.C. a adopté le programme proposé à ses capacités techniques et financières.

Sur le bassin de l'Anglin, le même travail a été mené par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Anglin. Les activités de ce syndicat, créées en 1995 et dissoutes le 1er janvier 2019, ont été reprises par le S.M.A.B.C.A.C.

L'année 2019 verra la cinquième et dernière année d'un programme quinquennal de travaux (Contrat Territorial) se conclure. Dans le même temps, une étude bilan obligatoire sera menée et permettra d'établir une nouvelle programmation d'actions.

Le syndicat est également engagé dans une action de restauration des liaisons inter-bassins sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Brenne dans le cadre du Contrat Territorial Zones Humides Brenne.



**la lettre des 3 rivières**  
Creuse - Anglin - Claise  
N°2 JUILLET 2019

**"ÉDIT'EAU"**

Le 13 février dernier, les délégués représentant les intercommunalités adhérentes au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise se sont réunis pour la première fois afin d'installer le nouveau Comité Syndical.

Ensemble, nous veillerons à conduire à bien les missions du syndicat dans le cadre de ses compétences statutaires et tiendrons compte de notre engagement pour répondre à la nécessité de bon état écologique des cours d'eau.

Pour ce faire, nous avons la possibilité de déployer, dans les mois à venir, deux projets, appelés Contrats Territoriaux, sur les bassins versants de la Creuse et de l'Anglin. Cet outil opérationnel permet de mener des travaux programmés sur six années consécutives. Ils sont accompagnés d'une aide financière conséquente de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, des Régions et des certains départements, à condition que ces programmes soient ambitieux et cohérents à l'échelle des bassins versants. Le Contrat Territorial du Bassin de la Claise, démarré en 2014, s'achève quant à lui cette année.

Avec nos collaborateurs, nous allons œuvrer à l'accompagnement d'actions et de projets prometteurs de belles perspectives à notre nouvelle structure et à la gestion des milieux aquatiques sur notre territoire.

Jean-Louis CAMUS  
Président du S.M.A.B.C.A.C.

**INSTALLATION DES MEMBRES**

Le Comité Syndical est composé de 33 membres titulaires et de 33 membres suppléants. Ils sont désignés par les 7 Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole adhérentes au S.M.A.B.C.A.C. Le bureau composé de 17 membres, est le suivant :

- **Président** : Jean-Louis CAMUS (CC Cour de Brenne)
- **1er Vice-Président** : Jean GUIGNEDOUX (CC Val de l'Indre Brenne)
- **2ème Vice-Président** : Alain JAQUET (CC Brenne Val de Creuse)
- **3ème Vice-Président** : Bernard AUJEAN (CC Châteauroux Métropole)
- **4ème Vice-Président** : Claude VIDAL (CC Val de l'Indre Brenne)
- **5ème Vice-Président** : Maurice BONNET (CC Egzon-Argenton Vallée de la Creuse)
- **6ème Vice-Président** : Laurent LAROCHE (CC Marche Oustane Val d'Anglin)
- **7ème Vice-Président** : Claude MERIOT (CC Brenne Val de Creuse)

Annick GOMBERT (CC Brenne Val de Creuse), Edith VAUCHAUD (CC Brenne Val de Creuse), Jean-Claude BLIN (CC Egzon-Argenton Vallée de la Creuse), Jocelyne GIRAUD (CC Egzon-Argenton Vallée de la Creuse), Philippe GOURLAY (CC Marche Oustane Val d'Anglin), Michel LEON (CC Marche Oustane Val d'Anglin), Jean-Louis MARCO (CC Cour de Brenne), Jean-Claude CARPENTIER (CC Monts et Vallées Ouest Creuse) et Pierre VÉRON (CC Orléannais en Berry).



**LE BASSIN CREUSE**

Le Parc Naturel Régional de la Brenne nous a permis une étude, réalisée entre 2014 et 2018, sur le bassin de la Creuse. Le S.M.A.B.C.A.C. approuve son contrat territorial pour préparer un projet de contrat territorial. Un travail est en charge de l'organisation et de l'organisation de cette réunion.

Dans un premier temps, le travail consiste à réaliser les schémas directeurs de territoire, à rencontrer les divers acteurs du territoire, à prioriser et définir les projets afin de les adapter aux modalités des partenaires et aux capacités du syndicat.

A ce stade, différents types de travaux peuvent être proposés : actions de végétation, installation d'aménagements agricoles et piscicoles, restauration des habitats et des fonctionnalités des rivières.

Les propriétaires concernés par la mise en conformité des résultats de l'étude de classement de la Creuse en 2012, pourront solliciter le syndicat, bénéficiaire d'une assistance technique et de conseils tout au long des démarches à entreprendre.

**LE BASSIN ANGLIN**

Le Syndicat du Bassin de l'Anglin, créé en 1997 et dissout cette année, est à l'origine d'une étude soignée sur l'ensemble du territoire.

Membres par un bureau d'étude, elle a permis de quantifier les efforts de restauration à l'échelle des masses d'eau pour les sites atteints par le bon état écologique.

La continuité écologique et la qualité des habitats piscicoles sont les compartiments les plus dégradés. Certains de ces sites sont pourtant prioritaires pour les poissons grands migrateurs, espèces ab initio en forte régression sur tout le bassin Loire-Bretagne.

L'aboutissement du projet repose sur la cohérence des diverses actions proposées et l'adaptation de celles-ci à nos capacités. Un programme biennal de travaux sera présenté aux acteurs du territoire dans les mois à venir. Si le projet est validé, les travaux pourraient commencer à l'automne 2021.

Romain Fiore a été recruté par notre syndicat et contribuera à assurer le démarrage de ce projet, de la suite et d'en assurer le bon déroulement.

**LE BASSIN CLAISE**

L'engagement sur le Bassin Versant de la Claise avec l'effacement de sauts, l'aménagement et la clôture de cabanons pour préserver les berges et la qualité de l'eau et la lutte contre les espèces envahissantes par le fauchage de jasses et la coupe de la Brenne du Causse.

La dernière année du programme consiste des actions morphologiques sur l'Indre. Ce bilan de contrat territorial est en cours et est attendu. Le bilan de contrat territorial sera effectué dans les prochaines semaines afin de préparer notamment les futures actions à engager.

Les actions engagées sont principalement des travaux de restauration du lit et des habitats à partir de :

**Équipe salariée du S.M.A.B.C.A.C.**

**ANNE TRINGLIART**  
Technicienne rivières référente Creuse  
07.72.25.11.29

**MARIE-LOUISE VÉRITÉ**  
Secrétaire Comptable  
02.54.38.17.32

**ROMAIN FIORE**  
Technicien rivières référent Anglin  
06.28.16.15.13

**ALBAN MAZÉROLLES**  
Technicien rivières référent Claise  
06.19.57.76.18



Depuis quelques années, les techniciens de rivières du département de l'Indre tiennent un stand commun lors du salon de la pêche de Châteauroux qui s'est déroulé au mois de février 2019. Plus de 15 000 personnes sont entrées et ont eu la possibilité de nous interroger ou de nous questionner sur notre profession, notre structure, notre territoire ou encore nos actions.

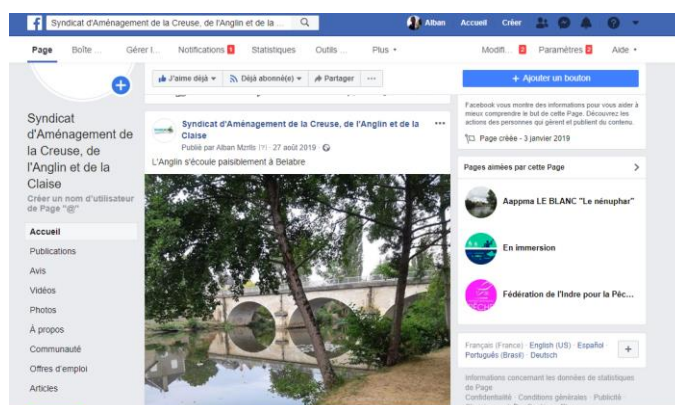


Durant l'année 2019, les techniciens du SMABCAC ont assurés 2 animations à l'attention d'élèves de BTS Gestion et Protection de la Nature. Plus de 50 étudiants ont été sensibilisés aux enjeux du territoire et aux actions mises en place par le SMABCAC.

Annuellement, le SMABCAC a participé également à des points d'animation et de sensibilisation à l'environnement lors de la randonnée de la Brenne qui se déroule sur 3 jours durant le mois d'Août. L'activité portée lors de cette randonnée consiste à sensibiliser le public sur les zones humides, la Brenne et leur faire découvrir une partie de la faune du territoire.

D'autres formes de communication se font tout au long de l'année. Notamment avec la publication régulière d'articles dans la presse locale ou encore à la demande des communes, nous réalisons également des articles pour les bulletins municipaux.

Au niveau des nouvelles technologies, le SMABCAC assure également une communication par l'intermédiaire de pages sur Facebook et sur Instagram.

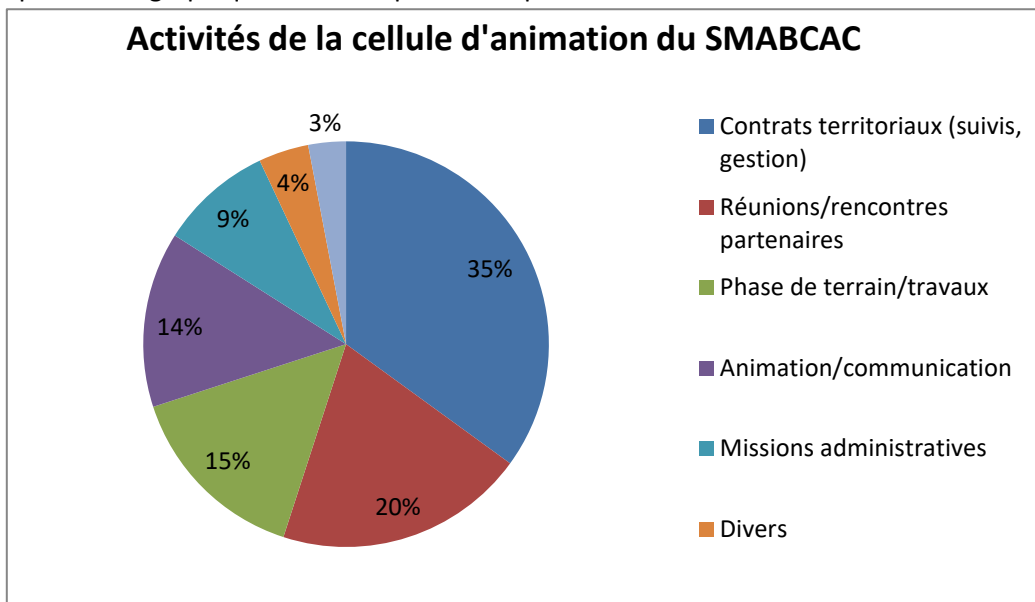


Exemple de communication sur facebook

## 7. Répartition de l'activité de la cellule d'animation

### 7.1. Répartition du temps de travail par mission

Les différentes missions effectuées par les techniciens de rivières ont été séparées en 6 parties. Le graphique suivant reprend la répartition des activités durant l'année 2019.



Ce graphique présente le temps de travail consacré par les 3 techniciens de rivières sur les différentes missions. Plus du tiers du temps de travail a été consacré aux différents contrats territoriaux engagés ou en cours de validité sur le territoire. On pourrait rajouter à ce temps de travail sur les contrats territoriaux, les différentes phases de terrains et suivis de travaux ce qui monterait le temps de travail consacré uniquement aux contrats territoriaux à 50 %

D'autres missions ou d'autres parties de missions présentées ci-dessus servent également aux actions dans les contrats territoriaux notamment les rencontres avec les acteurs qui permettent souvent de faire avancer et/ou évoluer nos projets de même pour l'animation et la partie animation et communication qui concerne pour partie les rencontres avec les propriétaires, les élus et les usagers du territoire

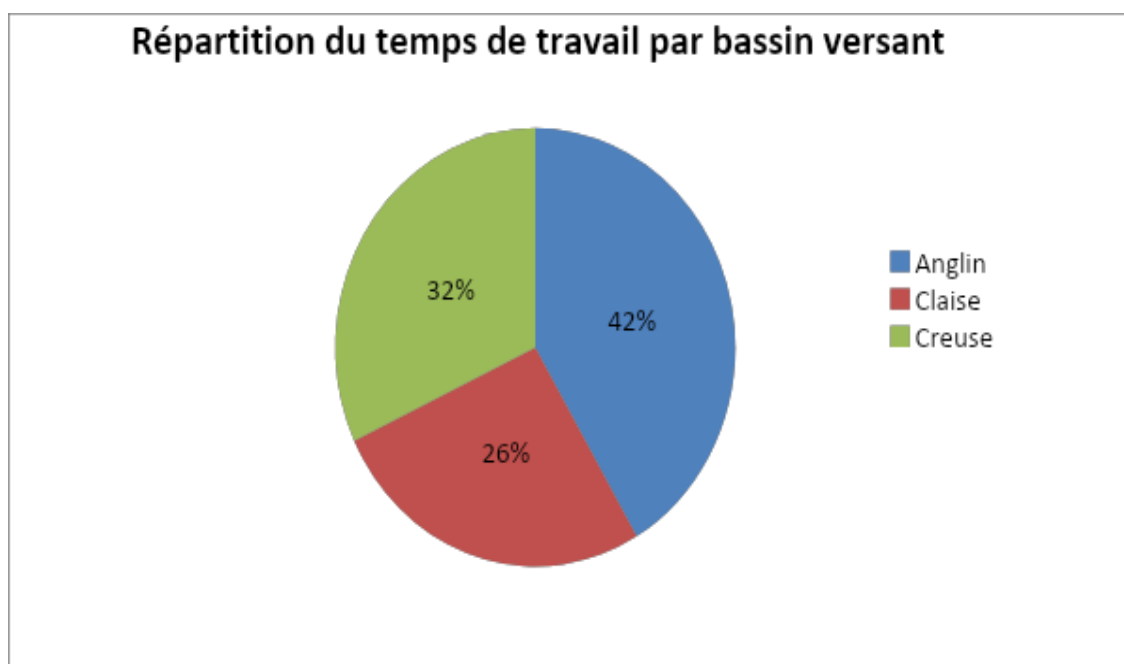
La seconde mission la plus importante est consacrée aux réunions et rencontres avec les partenaires. Ce temps important permet le fonctionnement du syndicat, de par ses différentes réunions, sa représentativité auprès des différentes réunions départementales (suivi sécheresses, carte des cours d'eau, etc.) sans oublier les différentes rencontres et les échanges avec les différents partenaires (Agence de l'Eau, DDT, OFB, etc.) qui permettent de faire avancer et évoluer les différents projets.

### 7.2. Répartition du temps de travail par bassin versant

Pour le bon déroulement du fonctionnement du syndicat, chaque technicien peut être amené à travailler sur les différents bassins versants, de manière ponctuelle ou plus régulière en fonction des dossiers à traiter. Le graphique suivant présente le pourcentage du temps de travail effectif sur chaque bassin versant. Les actions n'ayant pas pu être définies comme spécifiquement



liées à un bassin versant comme certaines réunions, les actions de communication, les formations, etc., ont été réparties de manière équitable sur chacun des bassins versants.



## 8. Analyse- Bilan et perspective

L'année 2019 a été une année de transition pour le syndicat avec son élargissement au 1<sup>er</sup> janvier 2019, par l'intégration des délégués des structures adhérentes. La prise de la compétence GEMAPI sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise a demandé un temps d'adaptation et une reprise des actions déjà engagées sur les nouveaux territoires.

Chaque bassin versant possède un technicien référent mais chaque technicien est amené à travailler sur les autres territoires dans le cadre de certaines missions.

Pour l'année 2020, les perspectives du SMABCAC sont différentes d'un bassin versant à l'autre.

### 8.1. Perspectives sur le bassin versant de la Claise :

La finalisation du programme de travaux sur le bassin versant de la Claise n'a malheureusement pas pu se faire suite à des conditions météorologiques particulières, une sécheresse importante et des épisodes de forte chaleur dès la fin du printemps ont nécessité le report temporaire du chantier pour ne pas provoquer de fortes mortalités au niveau de la faune aquatique. Les travaux engagés ensuite en septembre ont vu une interruption suite aux épisodes pluvieux intenses qui empêchaient de circuler sur les bords de rivières sans dégrader les parcelles riveraines. Les travaux reprendront dès que les conditions pourront le permettre notamment la portance des sols et les débits favorables. L'objectif est de terminer les travaux avant le mois d'août, cet objectif est dépendant des critères météorologiques.

L'étude bilan se poursuivra avec les différentes phases de terrain. L'étude sera bien avancée d'ici la fin de l'année 2020 et la première version d'un programme d'actions pourrait être envisagée.

### **8.2. Perspectives sur le bassin versant de l'Anglin :**

Les différents dossiers réglementaires sont en cours d'instruction auprès des services de l'Etat. Le SMABCAC, en début d'année 2020, est en train d'apporter les compléments d'information souhaités. La réponse est attendue avant la fin du mois de mars. Suite à ces compléments, les procédures se poursuivront avec le lancement de l'enquête publique sur le territoire.

En fonction de la fin des différentes procédures réglementaires (Déclaration d'Intérêt Général, Autorisation au titre de la loi sur l'eau, Incidence Natura 2000), le Contrat Territorial pourrait être signé et ses premières actions engagées dès la fin de l'année. Toutefois, si les arrêtés préfectoraux arrivent après le mois de septembre, le commencement du contrat pourrait être reporté en 2021 puisque les conditions météorologiques pourraient être défavorables à la réalisation des travaux.

### **8.3. Perspectives sur le bassin versant de la Creuse**

Sur le bassin versant de la Creuse, le début de l'année 2020 est consacré à la finalisation du programme d'actions qui sera présenté au Comité de pilotage et au Comité syndical du SMABCAC.

Suite à ces 2 réunions, le SMABCAC assurera la rédaction des dossiers de Déclaration d'intérêt Général, d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et d'incidence au titre de Natura 2000. Ensuite les dossiers seront déposés pour instruction auprès des services de l'Etat avec pour objectif de commencer le Contrat Territorial en 2021.

### **8.4. Perspective pour la compétence Prévention des Inondations :**

Le SMABCAC s'est associé à l'EPTB Vienne et d'autres collectivités compétentes en matière de prévention des inondations pour travailler sur une étude qui permettra de définir les zones à risques et de proposer des mesures pour limiter les risques et incidences sur le territoire. Cette étude devrait débuter courant 2020. Les techniciens du SMABCAC assureront le suivi de cette étude qui sera menée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne.

### **8.5. Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Creuse**

Le projet de SAGE Creuse entrera, en 2020, dans sa phase d'élaboration. La première réunion de la Commission Locale de l'Eau est programmée. Le SMABCAC sera associé aux différentes démarches liées à la construction politique de la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Creuse. La première étape qui est de définir l'état initial du territoire est primordiale pour la suite des travaux et la participation du syndicat, qui représente une grande partie du territoire du SAGE, sera essentielle.